Nations Unies S/PV.5312



# Conseil de sécurité

Soixantième année

*Provisoire*

## 5312e séance

Mercredi 30 novembre 2005, à 10 h 45
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Denisov | (Fédération de Russie) |
| *Membres* : | Algérie | M. Baali |
| | Argentine | M. D'Alotto |
| | Bénin | M. Idohou |
| | Brésil | M. Sardenberg |
| | Chine | M. Li Song |
| | Danemark | Mme Løj |
| | États-Unis d'Amérique | M. Brencick |
| | France | M. de La Sablière |
| | Grèce | M. Vassilakis |
| | Japon | M. Oshima |
| | Philippines | M. Lacanilao |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Mahiga |
| | Roumanie | M. Motoc |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Emyr Jones Parry |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



05-62209 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne à présent la parole.

**M. Gambari** (*parle en anglais*) : Je suis rentré la semaine dernière de mon premier voyage effectué au Moyen-Orient en ma qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. J'ai accompagné le Secrétaire général dans sa tournée en Iraq, et je me suis ensuite rendu au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés.

Je présenterai dans cet exposé l'évaluation du Secrétariat sur la situation enregistrée sur place depuis le dernier exposé présenté au Conseil le 20 octobre, et ferai part aux membres des impressions que m'a laissées ce voyage. Ce faisant, j'essaierai de ne pas couvrir les sujets déjà traités par le Secrétaire général lui-même et par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix lors de leurs récents exposés devant le Conseil.

Il y a deux semaines, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne sont parvenus à un Accord sur la circulation et les accès. Cet Accord a été rendu possible grâce à des mois de dur labeur de l'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, et de son équipe et, vers la fin, à l'engagement personnel de la Secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice et du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana. L'Accord prévoit un rôle sans précédent de tierce partie pour l'Union européenne, une contribution renforcée du Coordonnateur américain en matière de sécurité, l'appui de l'Envoyé spécial du Quatuor et la poursuite de la participation étroite de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Le premier volet de l'Accord a été mis en œuvre samedi dernier, lorsque le point de passage de Rafah a rouvert sous contrôle palestinien pour les voyageurs dans les deux sens et pour la sortie de biens, et sous la supervision de l'Union européenne en tant que tierce partie. Ce jour-là, 757 personnes sont entrées dans Gaza à Rafah, et 830 en sont sorties. La Mission d'assistance de l'Union européenne sur le contrôle de la frontière, forte de 90 hommes, sera responsable du règlement des différends entre Israël et l'Autorité palestinienne issus de l'Accord.

Deuxièmement, les parties ont convenu que les points de passage entre Gaza et Israël seraient ouverts sans interruption, ce qui n'était pas le cas dans le passé. L'objectif est de traiter quotidiennement 150 camions de marchandises à l'exportation d'ici à la fin de 2005 et 400 d'ici à la fin de l'année prochaine. Les marchandises entreront dans Gaza par Kerem Shalom, au point d'intersection des frontières d'Israël, de l'Égypte et de Gaza. L'Union européenne effectuera le suivi du régime douanier et sa mission sera revue dans un an.

Troisièmement, des convois d'autobus entre Gaza et la Cisjordanie commenceront à circuler le 15 décembre et les convois de camions suivront le 15 janvier 2006. Quatrièmement, le Gouvernement israélien a entrepris de revoir le système des restrictions de la circulation en Cisjordanie et de les réduire autant que possible d'ici à la fin de l'année. Cinquièmement, la construction du port maritime va commencer immédiatement. Enfin, les parties poursuivront les discussions s'agissant de l'aéroport.

L'Accord traite un certain nombre des problèmes qui ont été laissés en suspens après le retrait d'Israël des colonies de peuplement et de l'infrastructure militaire de la bande de Gaza. L'Accord conclu récemment a réglé ces questions ou a établi des cadres pour leur règlement. Tout dépend maintenant de la mise en œuvre totale et opportune de l'Accord.

Entre-temps, les représentants du Gouvernement des États-Unis collaborent étroitement avec les parties à la mise en œuvre, et l'équipe de M. Wolfensohn enregistrera les progrès au nom du Quatuor. Ils méritent notre appui collectif et nos encouragements. L'Envoyé spécial du Quatuor a l'intention de publier un rapport toutes les deux semaines afin de tenir la communauté internationale informée des progrès réalisés. Son premier rapport, publié hier, montre entre autres choses que plus de 800 personnes passent par Rafah chaque jour, bien que le point de passage ne soit actuellement ouvert que quatre heures par jour. Ces chiffres vont s'accroître au moment où Rafah va devenir un point de passage ouvert 24 heures sur 24.

À cet égard, l'Organisation des Nations Unies jouera son rôle en suivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment en ce qui concerne le relâchement des restrictions de circulation en Cisjordanie. Selon des chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre des obstacles à la circulation s'est accru ces deux derniers mois, passant de 376 à 396. Le Bureau se fera confirmer ce chiffre par les Forces de défense israéliennes, mais il semble que les nouveaux cas se soient surtout produits dans la partie septentrionale de la Cisjordanie – région dans laquelle quatre colonies de peuplement ont été démantelées et où la circulation avait déjà été accrue.

Dans le même temps, la Cisjordanie apparaît comme une région divisée en trois zones distinctes – le nord, le centre et le sud. Bien que la circulation soit relativement libre à l'intérieur de ces zones, la circulation de l'une à l'autre – à l'exception de Naplouse – est entravée considérablement par un ensemble de points de passage, d'autorisations de voyage et d'obstacles physiques. Dans le cadre de son travail continu, qui contribuera maintenant à la mise en œuvre de l'Accord sur la circulation et les accès, l'Organisation des Nations Unies est en train de compiler un ensemble de recommandations complet visant à réduire les obstacles, à améliorer la circulation et à renforcer l'accès des Palestiniens aux services de base et aux marchés.

La pleine mise en œuvre de tous les points de l'Accord sur la circulation et les accès est une mesure essentielle pour le relèvement économique palestinien. Ce relèvement nécessitera également le renforcement des institutions palestiniennes et de la gestion économique, ainsi qu'une distribution effective de l'aide internationale. Ces questions seront inscrites à l'ordre du jour de la réunion prévue à la mi-décembre du Comité spécial de liaison, qui est la principale réunion d'élaboration des politiques des bailleurs de fonds, de l'Autorité palestinienne et du Gouvernement israélien.

Lors de la réunion du Comité spécial de liaison, on espère que l'Autorité palestinienne annoncera la création de nouvelles structures de coordination de l'aide, conçues pour renforcer le contrôle palestinien sur la coordination de l'aide des donateurs, et présentera un plan d'ensemble complet de son programme de développement à moyen terme. Toutes ces initiatives devraient contribuer au processus de développement institutionnel palestinien, tel que prévu dans la Feuille de route. On espère que l'Autorité palestinienne s'engagera de sa propre initiative à régler un certain nombre de questions en suspens. La situation fiscale de l'Autorité palestinienne est également une source de préoccupation immédiate; l'adoption de mesures urgentes avant la fin de l'année sera nécessaire pour remédier à cette crise fiscale prévue.

J'ajouterai que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a tenu ce mois-ci en Jordanie une conférence des pays bailleurs de fonds et des pays hôtes, couronnée de succès, pour lever des fonds afin de poursuivre l'aide aux réfugiés palestiniens dans la région. Le maintien de l'aide aux programmes de l'UNRWA sera essentiel à la stabilité et au relèvement dans les territoires palestiniens occupés durant la période postérieure au désengagement.

La poursuite de la violence a souligné la fragilité de la situation en matière de sécurité et la nécessité de l'adoption de mesures plus résolues dans le cadre de la Feuille de route. Au cours de la période à l'examen, l'armée israélienne a pris pour cibles de prétendus militants en Cisjordanie et à Gaza, et a mené de grandes opérations d'arrestation en Cisjordanie. Le 26 octobre, un kamikaze s'est fait exploser sur le marché de Hadera en Israël, tuant six civils israéliens. Le Secrétaire général a rapidement condamné cet acte de terreur. La violence a fait des victimes tant parmi les civils palestiniens que parmi les civils israéliens. Au cours de la période considérée, au moins sept civils palestiniens ont été tués, y compris un garçon de 11 ans qui tenait à la main un pistolet factice et qui a été

tragiquement tué par balle par les Forces israéliennes à Djénine le 3 novembre.

Les services de sécurité palestiniens ont pris des mesures, notamment des arrestations, contre ceux qui persistent à perpétrer des attentats terroristes. Des mesures ont également été prises pour éliminer les armes de la rue et pour maintenir l'état de droit dans les zones sous contrôle palestinien. Il reste, bien entendu, encore beaucoup à faire à cet égard. Certains efforts ont aussi été déployés pour réinsérer d'anciens membres de milices en leur fournissant du travail au sein des services de sécurité. Cependant, cela a causé des problèmes budgétaires importants. Il faudra des efforts soutenus pour concevoir des stratégies viables et efficaces permettant de traiter la question des milices.

Le Président Abbas a créé un comité directeur sur la réforme du secteur de la sécurité, qui a lui-même nommé une équipe technique chargée de rédiger un livre blanc sur la sécurité et la sûreté pour les Palestiniens. Ce processus fera intervenir un dialogue public en vue de susciter un consensus national. Ces efforts bénéficient de l'appui résolu du Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité, le général de corps d'armée William Ward, dont le successeur, le général de corps d'armée Keith Dayton, va bientôt arriver sur le terrain. Le Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité appuie également les efforts visant à améliorer la coopération israélo-palestinienne en matière de sécurité.

Je passe maintenant aux questions de la construction de la barrière et des activités de colonisation. La Feuille de route demande que soient gelées toutes les activités de colonisation, même lorsqu'il s'agit de l'expansion naturelle des colonies, et que soient démantelées les colonies érigées depuis mars 2001. Le 24 novembre, la presse israélienne s'est fait l'écho de la publication par le Ministre du logement, M. Yitzhak Herzog, d'appels d'offres pour 350 logements supplémentaires pour la colonie de Ma'ale Adumim en Cisjordanie.

Israël a également poursuivi la construction tout au long du tracé de la barrière, y compris sur le Territoire palestinien occupé à Jérusalem-Est et entre Jérusalem et Ramallah. Un nouveau terminal a été ouvert à l'entrée principale de la ville de Bethléem, situé quelque 500 à 600 mètres plus loin à l'intérieur du territoire palestinien occupé que ne l'était le précédent poste de contrôle, et celui-ci fonctionne de façon très semblable à un poste frontière international. Des responsables israéliens ont signalé qu'il y aurait toute une série de points de passage de ce type le long du tracé de la barrière entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie. Les Forces de défense israéliennes ont continué d'émettre des ordres de réquisition militaire de terrains dans différentes parties de la Cisjordanie afin d'acquérir des terres pour la construction de la barrière.

Comme j'ai pu le constater au cours de ma visite dans la région, la combinaison des activités de colonisation et de la construction de la barrière crée des faits de nature à modifier sensiblement la situation sur le terrain en Cisjordanie. Cela est particulièrement le cas à Jérusalem-Est et autour de l'agglomération, où le tracé de la barrière fragmente et isole les quartiers palestiniens. Je répète l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'Israël respecte ses obligations internationales telles qu'elles ont été exprimées par l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice le 9 juillet 2004 et par la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, nous entrons actuellement dans une période électorale délicate, marquée par de nouvelles séries d'élections municipales palestiniennes en décembre, des élections législatives palestiniennes prévues pour le 25 janvier 2006 et des élections israéliennes prévues pour la fin mars, à la suite de la requête déposée par le Premier Ministre M. Sharon auprès du Président israélien, lui demandant de dissoudre la Knesset.

Des primaires du parti Fatah au pouvoir ont eu lieu en plusieurs lieux, mais après que des accusations de fraude furent formulées et un certain nombre de bureaux vote envahis par des militants il y a deux jours, les primaires ont été suspendues. Néanmoins, les préparatifs techniques de la Commission électorale centrale palestinienne sont en bonne voie pour respecter la date cible inchangée des élections législatives fixées au 25 janvier 2006. L'Organisation des Nations Unies va aider la Commission par l'intermédiaire d'une cellule de liaison et d'appui servant à coordonner les observateurs internationaux, semblable à celle mise en place l'année dernière pour l'élection présidentielle.

Les principales préoccupations de la Commission électorale centrale, dont j'ai rencontré le Président à

Ramallah, sont que les modalités du scrutin à Jérusalem-Est soient finalisées le plus rapidement possible; que la liberté de déplacement des candidats soit garantie par les autorités israéliennes pendant la durée de la campagne en janvier; et que les prisonniers dans les geôles israéliennes soient autorisés à voter.

Les autorités israéliennes, tout en exprimant leur intention de ne pas entraver le scrutin, ont affirmé qu'elles ne coopèreraient pas à sa tenue. Au titre de la Feuille de route, l'Autorité palestinienne est tenue d'organiser des élections libres, ouvertes et régulières, et Israël doit appuyer l'établissement d'une démocratie palestinienne et faciliter la tenue d'élections, y compris à Jérusalem-Est.

Pendant ce temps, en Israël, le parti travailliste a élu un nouveau dirigeant, Amir Peretz, qui a informé le Premier Ministre M. Sharon que son parti allait quitter le Gouvernement de coalition. De nouvelles élections sont attendues pour la fin mars. M. Sharon a annoncé son intention de quitter le parti Likoud et de chercher à se faire réélire au poste de Premier Ministre à la tête du nouveau parti Kadima (« En avant »). Il est trop tôt pour dire quelle sera l'incidence de ces réalignements politiques majeurs sur l'approche israélienne du processus de paix, mais il ne fait aucun doute que nous sommes à un moment important pour l'avenir à la fois d'Israël et des Palestiniens.

Le Liban est lui aussi à un moment critique de son histoire et doit affronter un certain nombre de problèmes importants. Au cours de ma visite à Beyrouth, j'ai fait part à tous mes interlocuteurs libanais de la détermination de l'ONU à continuer à travailler de près avec le Gouvernement libanais et à appuyer l'indépendance, la souveraineté, la stabilité et la sécurité du Liban. J'ai redit notre conviction que les difficultés auquel le Liban est confronté doivent être réglées dans le cadre d'un processus piloté par le peuple libanais lui-même et appuyé par l'ONU et par la communauté internationale, dans la mesure nécessaire.

Dans mes entretiens sur les activités liées à l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hariri, j'ai souligné que la résolution 1636 (2005), adoptée récemment par le Conseil de sécurité, énonçait clairement l'obligation qui incombe à la Syrie d'apporter son plein appui et toute sa coopération à la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies. J'ai réaffirmé que les modalités de cette coopération doivent être arrêtées à titre bilatéral entre les autorités syriennes et la Commission. Comme cela a été signalé vendredi dernier, la Commission et les autorités syriennes sont parvenues à un accord aux termes duquel les entretiens avec les individus syriens concernés se dérouleront à Vienne.

Ma visite a confirmé mon évaluation antérieure de la situation, qui est que le Liban reste décidé à avancer dans la mise en œuvre d'un ambitieux et important programme de réforme politique et socioéconomique. Le Gouvernement du Premier Ministre, M. Siniora, travaille à la formulation d'un plan financier et économique qui sera au centre de la prochaine réunion du Groupe pilote pour le Liban, composé de pays ayant offert leur appui aux différentes initiatives de réforme de ce pays.

L'importance capitale de la prise de contrôle intégrale du Gouvernement libanais sur la totalité de son territoire a été soulignée le 21 novembre, lorsque le Hezbollah a lancé des attaques de grande envergure dans le village de Ghajar et dans la zone des fermes de Chebaa, à partir du côté libanais de la Ligne bleue. Les échanges de tirs se sont ensuite étendus tout au long de la Ligne bleue. M. Guéhenno a rendu compte au Conseil de ces attaques la semaine dernière et le Conseil s'est exprimé très clairement à leur sujet.

Conformément à son mandat, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a joué un rôle important dans la négociation d'un cessez-le-feu et pour obtenir la remise des corps de trois combattants du Hezbollah tués, tandis que le Coordonnateur spécial M. De Soto et M. Pedersen, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Liban, restaient en contact étroit avec leurs interlocuteurs israéliens et libanais, respectivement.

Je dois aussi signaler qu'Israël a violé l'espace aérien libanais le long des régions côtières à plusieurs reprises durant la période examinée, y compris avant les attaques du Hezbollah. Il y a également eu deux bangs soniques importants au-dessus de zones civiles. Et, après les attaques, des tracts ont été lâchés sur Beyrouth. Depuis le 21 novembre, 12 violations aériennes par Israël ont été enregistrées. Israël affirme que ses actions étaient nécessaires face à des indications que des actes hostiles du Hezbollah pourraient se produire, tandis que le Gouvernement libanais affirme que les violations constituent des provocations qui suscitent les attaques. Leur cessation,

que l'ONU a demandé de façon répétée, aiderait au maintien du calme le long de la Ligne bleue. Néanmoins, la politique de l'ONU est et reste d'affirmer aux deux parties, avec la plus grande fermeté, qu'une violation ne saurait en justifier une autre. Il est impératif de réduire les tensions et d'établir la sécurité des deux côtés de la Ligne bleue.

Pour terminer, je dirai que je reviens de la région confiant en l'avenir, mais avec une perception encore plus lucide de l'ampleur des défis auxquels la région est confrontée. Je suis revenu optimiste, mais sans illusions.

J'ai vu beaucoup de choses qui alimentent mon optimisme : le poste de contrôle de Rafah, où les Palestiniens ont assumé le contrôle de leur section de la frontière pour la première fois de leur histoire; les colonies de Gaza qu'Israël a évacuées et détruites, ce qui crée un précédent capital pour l'avenir; la détermination des responsables palestiniens à aller de l'avant vers les élections et les réformes en matière de gestion économique et dans le secteur de la sécurité; et la prise de conscience parmi les responsables israéliens qu'ils doivent tenir compte de l'incidence de leurs actions sur leur partenaire palestinien, avec lequel ils doivent tenter de faire la paix. Et, à Beyrouth, j'ai vu la détermination du Gouvernement libanais à étendre son contrôle sur la totalité du pays, ce qui est vital si nous voulons parvenir à une paix régionale.

Par ailleurs, j'ai également parlé avec différents interlocuteurs ou constaté par moi-même que bien des obstacles s'opposaient encore au progrès : la mesure dans laquelle la barrière, les postes de contrôle et les colonies israéliennes dominent le paysage en Cisjordanie; la terrible situation économique et sociale de nombreux résidents de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie; la faiblesse de l'état de droit dans les zones sous contrôle palestinien; l'insécurité et la peur véritables dans laquelle vivent les Israéliens jour après jour; et la situation à la frontière entre Israël et le Liban – toujours tendue et, récemment, explosive – où le Gouvernement libanais n'a pas encore exercé sa pleine souveraineté et son plein contrôle. Mais j'ai également constaté, avec grande admiration, la détermination du système des Nations Unies sur le terrain pour ce qui est d'améliorer la situation et de le faire de façon mieux coordonnée.

Et surtout, je reviens de cette région avec la ferme conviction que le seul moyen d'aller de l'avant, aussi bien pour les Israéliens que pour les Palestiniens, c'est d'abord d'assurer la réussite du désengagement en appliquant pleinement le récent Accord sur les mouvements et l'accès; et, ensuite, de renouveler leur action et leur engagement de s'acquitter de leurs obligations au titre de la phase I de la Feuille de route.

L'Autorité palestinienne doit assurer une restructuration appropriée de ses services de sécurité et prendre des mesures contre toute personne impliquée dans des actes de violence. Israël doit faire preuve de modération. Il est dans son intérêt d'appuyer les efforts de l'Autorité palestinienne en vue de faire régner le calme au cours des mois et semaines à venir. En outre, les Palestiniens ont besoin d'une Autorité qui sache gérer les ressources budgétaires avec prudence et planifier un futur État palestinien. J'attends avec grand intérêt les rapports sur le renforcement des institutions palestiniennes et le développement économique palestinien, qui seront présentés au Comité spécial de liaison dans deux semaines.

Le Gouvernement israélien ne s'est pas encore acquitté des obligations qui lui incombent en application de la Feuille de route de cesser ses activités d'implantation de colonies de peuplement et de démanteler les avant-postes construits depuis mars 2001. Les faits accomplis imposés par Israël sur le terrain entravent l'action des dirigeants palestiniens qui cherchent à être élus sur la base de négociations pacifiques avec Israël. Ils compliquent également les efforts en vue d'aboutir à la solution de deux États contigus en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et reliés à la Cisjordanie et Gaza.

Enfin, la période électorale qui va commencer exige des deux parties qu'elles fassent preuve des plus grandes sagesse et détermination politique et devrait être l'occasion d'aller de l'avant et non de stagner. Les élections palestiniennes pourront favoriser la transition nécessaire d'une société fortement et inégalement armée à une société fondée sur l'état de droit, dans laquelle l'Autorité palestinienne contrôle les instruments de violence. Nous espérons que tous appuieront le droit des Palestiniens à décider eux-mêmes ce qu'ils veulent faire – y compris sur la question de la participation – et qu'Israël coopérera afin que les règles du jeu soient égales pour tous.

Si les élections palestiniennes se déroulent dans de bonnes conditions et une fois que les Israéliens auront déterminé, au scrutin, l'orientation politique qu'ils souhaitent voir leurs dirigeants adopter, nous

verrons peut-être une nouvelle réalité se mettre en place, qui permettra alors de mettre rapidement et résolument en œuvre toutes les phases de la Feuille de route, afin de parvenir à l'objectif d'une paix juste et durable fondée sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. L'ONU continuera, bien sûr, d'œuvrer en faveur d'une paix globale et juste dans la région. Je suis fermement convaincu que cet objectif est impératif et réalisable.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil de sécurité à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

*La séance est levée à 11 h 15.*